



CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LE DROIT ET L'ACCÈS L'AVORTEMENT

TROUSSE D'ACCOMPAGNEMENT

Vous avez décidé de participer à la campagne Ta Raison, c'est la bonne? Alors cette trousse est pour vous.

Elle vous suggère des activités et des actions (section 1) à réaliser auprès de vos membres, de l'équipe de travail, les usagères et usagers de vos services, des intervenant.es du réseau de la santé et des services sociaux, du milieu scolaire, auprès des jeunes, des adultes ou la population en général.

La trousse fournit des informations essentielles (section 2) sur différents aspects de l'avortement soit juridique, médical et social. Elle propose divers outils (section 3) pour la préparation et la réalisation de vos activités, tels des textes, des entrevues, de courtes vidéos, des films et documentaires. Vous trouverez également des liens vers des ressources utiles.

À vous de construire votre campagne adaptée à votre réalité et à votre milieu, selon les ressources disponibles.

Bonne campagne !!

N.B. Dans le présent document nous privilégions le terme "femme" pour représenter la majorité des personnes ayant recours à l'avortement. Cependant cette campagne s'adresse également aux hommes trans et aux personnes non-binaires qui veulent exercer leur droit à l'avortement et avoir accès aux services.

CONTENU DE LA TROUSSE

SUGGESTIONS D'ACTIVITÉS ET D' ACTIONS

INFORMATIONS ESSENTIELLES

- 1- La situation de l'avortement
- 2- Les méthodes d'avortement
- 3- Les mensonges les plus fréquents
- 4- Des statistiques surprenantes
- 5- L'accès aux services d'avortement
- 6- Être pro-choix
- 7- Non à la maternité obligatoire
- 8- Ta raison, c'est la bonne

POUR EN SAVOIR PLUS

- 1- Des entrevues
- 2- De courts textes
- 3- Des films, documentaires et reportages

DES RESSOURCES UTILES

SUGGESTIONS D'ACTIVITÉS ET D' ACTIONS

Pour vous aider à mener votre campagne TA RAISON c'est LA BONNE, vous trouverez dans les sections Informations essentielles (2) et Pour en savoir plus (3) du matériel et des outils pour réaliser des activités d'information et de sensibilisation ou des actions adaptées à votre milieu.

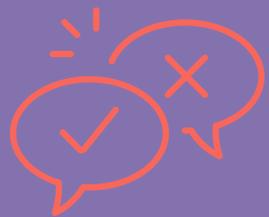
Ces activités peuvent se faire entre collègues, les membres de votre organisme, ou les personnes qui utilisent vos services, ou un public cible que vous voulez rejoindre en particulier.



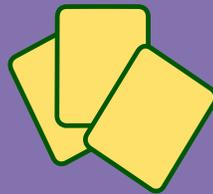
Organiser un 5 à 7 pour échanger et réfléchir sur un thème de votre choix à l'aide des outils suggérés, ou à partir d'un ou des témoignages.



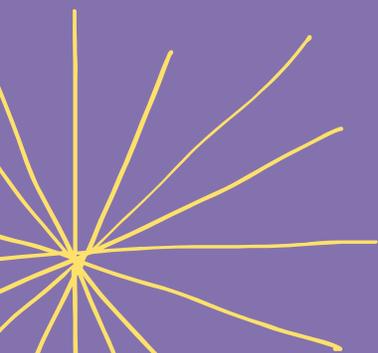
Organiser un club de lecture pour discuter par exemple de *La servante écarlate* (Margaret Atwood, 1985), *L'événement* (Annie Ernaux, 2000), *Les heures rouges* (Leni Zumas, 2018), *Mercy Street* (Jennifer Haigh, 2022).



Diffuser sur vos réseaux sociaux ou votre site Internet un quizz genre Vrai ou Faux, confectionné à partir des informations de base ou du jeu de cartes de la FQPN.



Organiser un atelier d'information et d'échange à l'aide du jeu de cartes de la FQPN, *En savoir plus sur l'avortement*. Distribuer au hasard une ou plusieurs cartes aux participant.es. À tour de rôle chaque personne lit une carte et le groupe tente de trouver la réponse à la question.

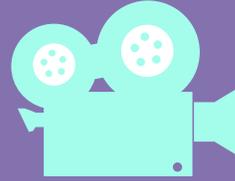


Publier une lettre ouverte ou un article dans un média local ou régional, un journal étudiant pour informer la population sur la campagne et transmettre le message de votre choix.



SUGGESTIONS D'ACTIVITÉS ET D' ACTIONS (SUITE)

Organiser une joyeuse parade et se rendre au bureau du ou de la député.e de votre comté pour lui remettre de l'information sur les centres d'aide à la grossesse anti-choix, le feuillet cartonné et les autocollants.

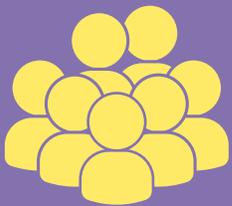


Organiser une projection d'un film, d'un documentaire ou d'un reportage suivi d'un échange, d'une discussion.

Placer des autocollants dans les toilettes de certains lieux publics très fréquentés par les personnes que vous voulez rejoindre.



Former une petite brigade pour distribuer au hasard des feuillets cartonnés sur les parebrises des voitures dans le stationnement d'un centre commercial.



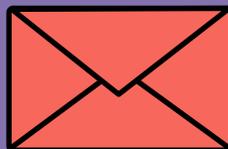
Constituer une ou plusieurs petites brigades pour distribuer des feuillets cartonnés et ou autocollants à l'entrée d'un cinéma, sur le campus de l'université, à l'entrée d'une bouche de station de métro, etc.



Distribuer le feuillet cartonné aux abords d'un centre d'aide à la grossesse anti-choix, s'il en existe un dans votre région ou ville.



Envoyer au Ministre de la santé et à votre député.e ou lui remettre en main propre une lettre ([voir lettre type](#)) signée par le plus grand nombre d'électeurs.trices de son comté pour réclamer un financement accru des trois centres d'information, d'aide et de références pro-choix.



LA SITUATION DE L'AVORTEMENT

L'avortement est décriminalisé depuis la décision de la Cour suprême du Canada en 1988. Il n'existe aucune loi qui encadre l'avortement mais il est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés de la personne et de cinq décisions de la Cour suprême.

L'avortement est pratiqué sur demande, à n'importe quel stade de la grossesse et quel que soit la ou les raisons.

Considéré comme un soin de santé, il est encadré par les règles de la pratique médicale.

Seule la femme peut décider d'interrompre ou non une grossesse. Ni le géniteur ou le/la partenaire sexuel.le, un.e conjoint.e ou un comité médical ne peut empêcher la femme ou personne enceinte d'avorter.

Une personne mineure de 14 ans et plus n'a pas besoin de l'autorisation de ses parents ou de ses tuteurs.trices pour obtenir un soin de santé, y compris l'avortement. Mais le personnel médical doit informer les responsables légaux si le soin dispensé requiert une hospitalisation de plus de 12 heures.

**À PARTIR
DE 14 ANS,**

**TU N'AS PAS BESOIN
D'AUCUNE PERMISSION
POUR INTERROMPRE
TA GROSSESSE**

LES MÉTHODES D'AVORTEMENT



Deux méthodes d'avortement sont utilisées pour interrompre une grossesse durant le premier trimestre, soit l'avortement par instrument et l'avortement par médicaments. Chaque méthode possède ses avantages et ses inconvénients. En fait, la meilleure méthode est celle que chaque femme choisit et qui lui convient.

L'avortement par instrument consiste à aspirer le contenu utérin avec un tube fin. C'est une intervention qui se fait par le vagin et le col de l'utérus sous anesthésie locale. Elle ne requiert pas d'incision, ce n'est donc pas une chirurgie.

L'intervention dure généralement moins de dix minutes.

Certaines femmes préfèrent cette méthode principalement parce qu'elle est rapide, discrète et permet de poser un stérilet en même temps; le contrôle de la douleur est facile par la sédation et le risque d'un avortement incomplet est très faible.

L'avortement par médicaments (jusqu'à neuf semaines de gestation) consiste à interrompre une grossesse par la prise de deux médicaments : la mifépristone et le misoprostol, commercialisés au Canada sous le nom de **Mifegymiso**. La mifépristone entraîne le détachement de l'embryon de la paroi de l'utérus tandis que le misoprostol provoque des contractions qui permettent l'expulsion de l'embryon. Le processus se déroule généralement sur quelques heures, même si les saignements peuvent durer plusieurs jours, voire semaines.

Certaines femmes préfèrent cette méthode principalement parce qu'elle permet d'avorter chez soi, avec le soutien des proches de son choix, donne le sentiment de contrôler et de gérer son avortement; il est discret et ressemble davantage à une fausse couche.



« La pilule du lendemain » ou contraception orale d'urgence (COU) ne doit pas être confondue avec la pilule abortive. La pilule du lendemain peut être utilisée jusqu'à cinq jours (plus efficace les trois premiers jours) après un rapport sexuel à risque pour éviter une grossesse non planifiée mais ne provoque pas un avortement. Elle est directement accessible à la pharmacie sans prescription médicale.



LES MENSONGES LES PLUS FRÉQUENTS

L'avortement peut rendre infertile FAUX!

L'avortement par instrument ou par médicaments ne rend pas infertile. Avoir un ou plusieurs avortements n'a aucun impact sur les chances d'une femme d'être enceinte ou de mener à terme une future grossesse. Ce sont les infections transmissibles sexuellement qui sont la principale cause de l'infertilité.

L'avortement est dangereux FAUX!

Il s'agit d'une intervention médicale sécuritaire, plus sécuritaire qu'une grossesse ou un accouchement. Les complications sont peu fréquentes. En 2011, seulement 2,2 % des avortements ont entraîné des complications, souvent bénignes comme une infection locale (Institut canadien d'information sur la santé 2013)

Il existe un syndrome post-avortement FAUX!

Depuis 1989, les communautés de médecins et de psychologues n'ont pas constaté l'existence du syndrome post-avortement. Ce syndrome est une invention du mouvement anti-avortement pour intimider et décourager les femmes d'avorter et ainsi atteindre leur objectif : diminuer le nombre d'avortements.

L'avortement augmente les risques de développer le cancer du sein FAUX!

S'appuyant sur les conclusions des recherches les plus récentes, la grande majorité des associations médicales réputées (telles la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada, la Société des gynécologues oncologues du Canada, la Société canadienne du cancer) affirment qu'il n'existe aucun lien entre les avortements et le cancer du sein.

Les femmes utilisent l'avortement comme un moyen de contraception FAUX!

Aucune étude ne démontre que les personnes qui recourent à l'avortement l'utilise comme méthode contraceptive. Si cela était vrai, il y aurait annuellement plus d'avortements que de naissances, ce qui n'est pas le cas. Selon Institut de la statistique du Québec, en 2014-2015, 93,9 % des femmes utilisent un moyen contraceptif et 85,1 % des femmes âgées de 15-49 ans actives sexuellement ont utilisé un moyen contraceptif.

L'éducation à la sexualité encourage une sexualité précoce chez les jeunes FAUX!

Au contraire, l'éducation à la sexualité favorise l'adoption de comportements respectueux, responsables et plus sécuritaires. Elle permet aussi de déconstruire les stéréotypes de genre, l'hétéronormativité, la culture du viol et de combattre les violences sexuelles.

DES STATISTIQUES SURPRENANTES

Nombre d'avortements

En 2017, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), il y a eu 21 203 avortements alors que ce nombre était de 26 997 en 2003, ce qui représente une diminution importante de 21 %. La principale cause de cette diminution est un meilleur accès à la contraception, notamment par la pose du stérilet à des femmes nullipares (femmes qui n'ont pas eu d'enfant), qui est passé de 11 249 en 2003 à 47 544 en 2017.

L'opinion publique et l'avortement

Selon un sondage réalisé par Léger en mai 2022, 89 % des Québécois.es sont totalement favorables au droit d'une femme à l'avortement si elle le souhaite, ce pourcentage est de 79 % chez les répondants canadiens.

Nombre d'avortement selon le stade de grossesse

Au Québec, plus de 80 % des avortements sont pratiqués au 1er trimestre soit à 12 semaines et moins de gestation. Au Canada, en 2019, le taux estimé des avortements de plus de 21 semaines est de 0,66%.

Au Québec, entre 10 et 20 femmes par année (0,11 %) ont un avortement de 3e trimestre soit à 24 semaines et plus de gestation. Dans la grande majorité des cas, ces avortements sont pratiqués pour des raisons médicales.

Profil des femmes qui avortent

Il n'y a pas de profil type des femmes qui ont recours à l'avortement. Elles sont de tous les âges et de toutes les classes sociales. Au Canada, 40 % d'entre elles ont déjà un enfant ou plus.

C'est dans le groupe d'âge de 20-24 ans que l'on retrouve le plus grand nombre d'avortements suivi des femmes âgées entre 25-29 ans. Le nombre plus élevé des avortements entre 20-29 s'explique par le fait notamment que les femmes sont sexuellement actives dans une période de leur vie où elles sont les plus fertiles alors que l'âge moyen de la première maternité est à 30 ans (ISQ 2017).

Fréquence du recours à l'avortement

En 2012, on estimait qu'au cours de sa vie, 1 femme sur 3 aurait recours à l'avortement et aurait en moyenne 1,7 avortement. Cette statistique est comparable dans plusieurs pays et n'a pas été remise en question depuis.



L'ACCÈS AUX SERVICES

Au Québec, il existe environ 49 ressources (hôpitaux, CLSC, centres de santé des femmes et cliniques privées) qui offrent des services d'avortement. Ces ressources sont réparties inégalement dans les diverses régions du Québec; certaines régions n'ont qu'une seule ressource, d'autres deux, trois ou plus.

La limite du stade de grossesse, la fréquence des interventions, le nombre de rendez-vous et le délai d'attente varie d'une ressource à l'autre, mais toutes pratiquent des avortements au minimum jusqu'à 12 semaines de gestation.

Partout au Québec et peu importe que ce soit un hôpital, un CLSC, un centre de santé des femmes ou une clinique privée, l'avortement est gratuit à la condition de détenir une carte valide de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ou de bénéficier du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI).

Toute personne enceinte qui souhaite obtenir un avortement peut s'adresser directement à l'une ou l'autre des ressources de sa région pour prendre rendez-vous. Il n'est pas nécessaire d'avoir une ordonnance médicale.

**L'AVORTEMENT
EST GRATUIT
AVEC TA CARTE
D'ASSURANCE
MALADIE**

ÊTRE PRO-CHOIX

Être pro-choix signifie

que je reconnais qu'il appartient à chaque femme ou à toute personne enceinte le droit de décider d'avoir ou non des enfants, d'en décider le nombre et le moment.

Être pro-choix signifie

que je respecte la décision d'une femme ou de toute autre personne enceinte de poursuivre ou non sa grossesse.

Être pro-choix signifie

que je refuse d'imposer mes valeurs et mes choix à une autre personne, de me mêler de sa vie privée et intime.

Être pro-choix signifie

défendre le droit à l'avortement et l'accès à des services de qualité, sans quoi il n'y a pas de véritable choix.

Être pro-choix signifie

que je suis pour la vie, pour une vie de qualité dans des conditions décentes, que je privilégie la vie d'une femme et des enfants qu'elle a déjà.

Être pro-choix signifie

que je suis contre les grossesses forcées, et pour les enfants désirés

NON À LA MATERNITÉ OBLIGATOIRE

Le contrôle du corps des femmes

Dans les sociétés patriarcales, le pouvoir des hommes sur les femmes s'exerce principalement en contrôlant le corps des femmes. Contrôler le corps des femmes, c'est contrôler leur vie. Ce contrôle prend plusieurs formes, par exemple :

- Violence conjugale, harcèlement, viol, inceste, agression sexuelle, trafic sexuel, féminicide
- Mutilations génitales, crimes d'honneur, mariages forcés
- Contrôle médical de la vie reproductive : contraception, grossesse, accouchement, ménopause
- La mode, les standards de beauté, la chirurgie esthétique

L'interdiction et la criminalisation de l'avortement est un des moyens de contrôler le corps et la vie des femmes. Ses impacts sur la santé physique et mentale sont considérables.

La maternité obligatoire

Aujourd'hui encore, l'identité des femmes repose sur la maternité

- La femme serait faite pour avoir des enfants, c'est dans sa nature biologique
- Toute femme normale est censée vouloir être mère, désirer des enfants
- C'est ce que l'on appelle la contrainte sociale à la maternité
- L'avortement est considéré comme un geste contre nature
- Avorter, c'est refuser la maternité obligatoire, c'est désobéir
- Le silence et la honte entourent le choix de la non maternité, le choix de l'avortement et le regret d'être mère



TA RAISON
C'EST LA BONNE

De tout temps, les femmes ont décidé
d'interrompre leur grossesse, souvent au péril de
leur vie. Et cela pour plusieurs raisons,
principalement :

Ne veut pas d'enfant
N'en veut pas à ce moment
N'en veut pas un autre
N'en veut pas seule
N'en veut pas avec ce partenaire
N'en veut pas dans la pauvreté
N'en veut pas à la suite d'une agression sexuelle
Ne veut pas élever un enfant dans le monde d'aujourd'hui...

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise raison.
Il n'y a pas de hiérarchie dans les raisons.

Chaque femme a ses raisons et
ce sont les bonnes pour elle.

POUR EN SAVOIR PLUS

DES ENTREVUES

[L'avortement, hier et aujourd'hui](#)

FQPN, 50e anniversaire, 28 septembre 2022 (2min21)

[Les enjeux au plan juridique et médical avec une juriste \(Louise Langevin\) et une médecin qui pratique des avortements \(Geneviève Bois\)](#)

Valérie Beaudoin, Geneviève Bois et Louise Langevin ». Radio-Canada, (Tout le monde en parle, Saison 18, épisode 25), 8 mai 2022.

[La juriste Louise Langevin explique la situation de l'avortement au Canada](#)

« Le droit à l'avortement au Canada », Radio-Canada, Émission Tout un matin, 4 mai 2022, 10 mai (7 h 23)

<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/tout-un-matin/segments/entrevue/400219/droit-avortement-cour-supreme-etats-unis-canada>

[Les conséquences sur la santé et la vie des femmes du refus d'un avortement](#)

Édith Guilbert. « Accès à l'avortement et santé des femmes », Radio-Canada, Émission Les années lumières, 22 mai 2022. (12 min, 12 h 27)

[Le recours à la pilule abortive en contexte canadien, québécois et américain](#)

Véronique Pronovost et Mélina Castonguay. « La pilule abortive au Québec et dans le monde », Radio-Canada, Émission Les faits d'abord, 2 juillet 2022. 14 min.

[Levée des restrictions pour un meilleur accès à l'avortement par médicament](#)

Geneviève Bois. « Faciliter l'accès à l'avortement au Québec », RDI, Émission D'abord l'Info, 15 juillet 2022.

<https://ici.radio-canada.ca/info/videos/1-8637059/faciliter-acces-a-avortement-au-quebec>

[Le choix de ne pas avoir d'enfant](#)

Rebecca Makonnen. « Quelle place fait-on aux femmes qui ne veulent pas d'enfant? », Balado Pas faits en chocolat, Épisode 2, 11 avril 2022.

[L'histoire de la lutte pour l'avortement au Québec](#)

Entrevue avec Louise Desmarais, Avortement : bilan d'un demi-siècle de lutte féministe, émission Les publications universitaires, Canal Savoir, le 28 août 2016, 30 min.

POUR EN SAVOIR PLUS

DE COURTS TEXTES

Action Canada pour la santé et les droits sexuels et l'Association nationale la femme et le droit.
[Des organismes en faveur de ne pas adopter une loi sur l'avortement au Canada.](#)

Agence QMI, « [Une Québécoise sur deux ne différencie pas les pilules abortives et du lendemain](#) »,
Journal de Montréal 9 juin 2022.

Yves Boisvert. « [Pourquoi le droit à l'avortement n'est pas menacé au Canada](#) »
La Presse, 4 mai 2022.

Violette Cantin. « [De l'argent de la CAQ dans les coffres de centres anti-avortement](#) »,
Urbania, 9 février 2022.

Violette Cantin. « [Dans l'ombre, mais tenace, le mouvement anti-choix au Canada](#) »,
Le Devoir, 4 mai 2022.

Violette Cantin. « [Plus de 600 000 \\$ de fonds publics aux Chevaliers de Colomb](#) »,
Le Devoir, 19 août 2022.

Louise Desmarais. « [Nous aurons les enfants que nous voulons](#) »,
Revue 3900 du Théâtre d'aujourd'hui, vol. 14, saison 21-22 et 22-23, avril 2022.

Lila Dussault. « [Encore moins d'avortements au Québec en 2021](#) »,
La Presse, 5 mai 2022.

Fanny Forest. « [Sondage : 89 % des Québécois sont en faveur de l'avortement](#) »,
Journal Métro, 11 mai 2022.

Sam Harper. « [Des organismes anti-avortement dans le répertoire du ministère de la Santé : il faut toujours vérifier](#) »,
Pivot, 8 mars 2022.

Rose-Aimée Automne T. Morin. « [15 femmes nous racontent leur avortement](#) »,
Urbania, 15 mai 2019.

POUR EN SAVOIR PLUS

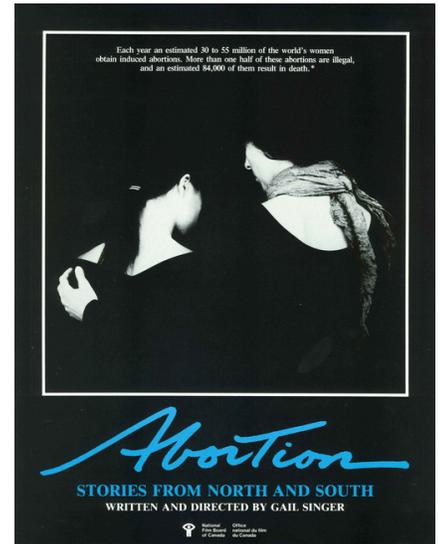
DES FILMS & DOCUMENTAIRES

[L'avortement - Histoire secrète](#), 1984, 54 min.

Gratuit sur le site de l'Office national du film (ONF) en français et en anglais

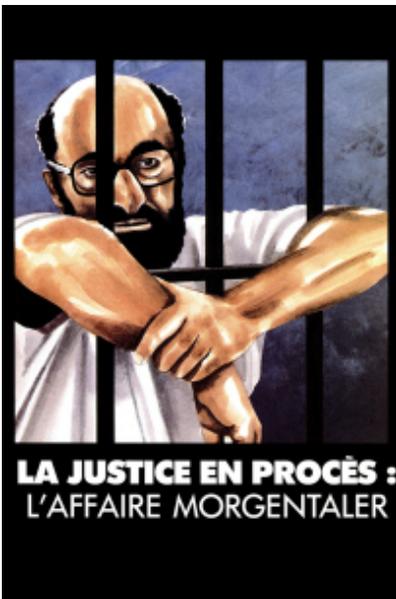
Résumé : Une enquête sur les réalités culturelles et historiques de la pratique de l'avortement à travers le monde. Tourné en Irlande, en Thaïlande, au Pérou, en Colombie et au Canada, le film révèle comment cet acte transcende la race, la religion et les classes sociales et donne aux femmes, d'où qu'elles soient, l'occasion de faire entendre leur voix. Un film qui revendique pour les femmes le droit à des soins médicaux sûrs.

Abstract: Women have always sought ways to terminate unwanted pregnancies, despite powerful patriarchal structures and systems working against them. This film provides a historical overview of how church, state and the medical establishment have determined policies concerning abortion. From this cross-cultural survey--filmed in Ireland, Japan, Thailand, Peru, Colombia, and Canada--emerges one reality: only a small percentage of the world's women has access to safe, legal operations.



[La justice en procès](#), 1984, 58 min

Documentaire, Gratuit sur le site de l'Office national du film (ONF) en français et en anglais



Résumé: Ce long métrage documentaire utilise des scènes de reconstitutions d'événements pour faire revivre une cause célèbre qui a ébranlé le Dr Henry Morgentaler entre 1970 et 1976. Le film n'est pas un débat sur l'avortement; il n'absout ni ne condamne le moyen utilisé par le Dr Morgentaler pour défier la loi. Il permet cependant au spectateur de mieux comprendre les répercussions juridiques de l'affaire et de mieux connaître le médecin qui a mis en jeu sa carrière et sa liberté pour un principe qu'il défendait, à savoir le droit des femmes à disposer de leur corps.

Abstract: Paul Cowan's film captures the spirit of the legal battle over abortion waged by Dr. Henry Morgentaler in Quebec and in federal courts between 1970 and 1976. Using a combination of newsreel footage, interviews and re-enactments, this docudrama unravels the complexities of the case that began as a challenge to Canada's abortion laws and turned into a precedent-setting civil rights case.

POUR EN SAVOIR PLUS

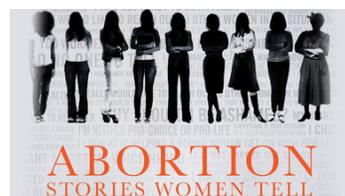
DES FILMS & DOCUMENTAIRES

Obvious Child, 2014, 1h 24

Kanopy, iTunes VOA; AlloCiné STF

Abstract: When a Brooklyn comedian (Jenny Slate) gets dumped and fired, she has a one-night stand and ends up pregnant -- just in time for the worst/best Valentine's Day of her life.

Résumé: La vie de la jeune humoriste Donna Stern n'a rien de particulier : un petit ami, un job dans une librairie, sa bande d'amis... Coup sur coup, Donna perd son travail, se fait larguer par son petit ami, déprime, a une aventure alcoolisée d'un soir et... tombe enceinte. Dès lors, Donna va devoir assumer ses choix et grandir un peu, mais peut-être aussi rencontrer l'amour au moment où elle s'y attend le moins.



Abortion: Stories Women Tell, 2017, 1 h 31 min

Sur HBO VOA /

Abstract: A thought-provoking look at the issue of abortion today, told through the stories of women struggling with unplanned pregnancies, abortion providers and clinic staff, and activists on both sides of this contentious debate.

Histoires intimes d'avortement, 2019, 53 min.

Gratuit sur ICI.TOU.TV

Résumé : Elles s'appellent Eugénie, Melissa, Sarah, Caroline... Elles avaient 15, 17 ou 20 ans quand elles ont su qu'elles étaient enceintes. Elles vivent à Orléans, à Montréal ou à New York. Leur seul point commun: elles ont avorté et ont fait un choix. Celui de continuer à vivre leur vie, malgré le tabou.

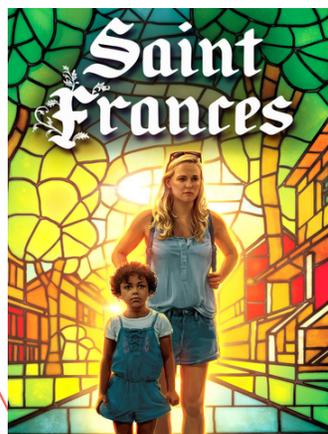


Saint Frances, 2019, 1h 46

Amazon/Starz VOA

Abstract: At the start of the summer, Bridget has an abortion by medication just as she lands a job nannying six-year-old Frances. With no time to recover, she clashes with the obstinate Frances and struggles to navigate a growing tension between Frances' moms.

Résumé: Au début de l'été, Bridget a recours à un avortement par médicament au moment même où elle obtient le poste de gouvernante d'une petite fille de six ans dans une riche banlieue de Chicago. Bridget rentre immédiatement en conflit avec la petite Frances et peine à gérer les tensions grandissantes entre ses deux mères.

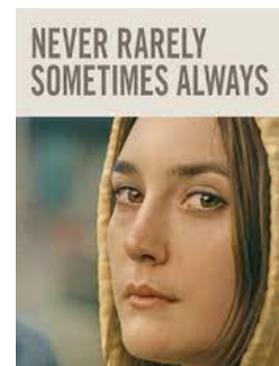


POUR EN SAVOIR PLUS

DES FILMS & DOCUMENTAIRES

Never Rarely Sometimes Always, 2020, 1h 41
Sur Netflix, VOA et STF

Résumé : Face à une grossesse non désirée et à un manque de soutien, une adolescente quitte sa petite ville et met le cap sur New York avec sa cousine dans l'espoir de se faire avorter.



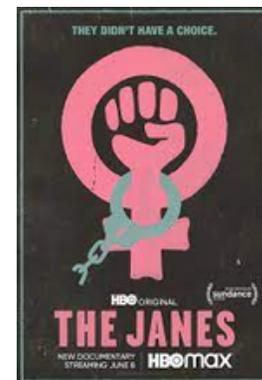
L'évènement, 2021, 1h40
Fiction, Distributeur Maison4tiers, disponible en location

Résumé : France, 1963. Anne, étudiante prometteuse, tombe enceinte. Elle décide d'avorter, prête à tout pour disposer de son corps et de son avenir. Elle s'engage seule dans une course contre la montre, bravant la loi. Les examens approchent, son ventre s'arrondit.

The Janes, 2022, 1 h 41 min
Documentaire, disponible sur HBO VOA STF / sur CRAVE FR

Abstract: Documentary about a group of Chicago women who, before 1972, built an underground service for women seeking safe, affordable, illegal abortions. They called themselves "Jane."

Résumé : Documentaire sur un groupe de femmes de Chicago qui, avant 1972, avaient mis en place un service clandestin pour les femmes cherchant des avortements sûrs, abordables et illégaux. Elles s'appelaient "Jane".



À VENIR (8 MARS 2023)



Désobeir: Le choix de Chantale Daigle
Série québécoise sur Crave

Cette télésérie raconte l'histoire de Chantale Daigle qui, à l'âge de 21 ans, tombe amoureuse puis enceinte de Jean-Guy Tremblay, un homme qui se révélera manipulateur et agressif. Après une relation houleuse, elle le quitte, choisit de se faire avorter... mais Jean-Guy fait appel à la justice pour l'en empêcher. Contre toute attente, un juge donne raison à Jean-Guy. L'affaire relance le débat sur l'avortement à l'échelle nationale et internationale. Devenue le centre d'un cyclone médiatique et politique, Chantale voit sa vie bouleversée à jamais.

POUR EN SAVOIR PLUS

REPORTAGES



[La bataille pour la légalisation de l'avortement au Canada en 1989](#)

Virages, Radio-Canada, 9 décembre 1989 (9min)

Résumé : Reportage retraçant les grandes étapes de la légalisation de l'avortement au Canada. Rappel du combat de Chantal Daigle. Le 8 août 1989, la Cour suprême du Canada donnait raison à la jeune femme qui souhaitait avoir recours à un avortement contre la volonté de son ex-conjoint, Jean-Guy Tremblay. La Cour affirmait ainsi que le fœtus n'a pas le statut légal d'une personne au Canada.

[L'avortement au Canada : le débat](#)

Téléjournal Radio-Canada, 29 janvier 2013 (4 min)

Résumé : L'évolution des mouvements anti-avortement et pro-avortement sont-ils aussi mobilisés qu'ils l'étaient il y a 25 ans?



[Chantale Daigle et le droit à l'avortement en 2014](#)

Téléjournal, Radio-Canada, 8 août 2014 (2min)

Résumé : En 1989, Chantal Daigle devenait malgré elle un symbole du libre choix à l'avortement. Dans une décision unanime, les juges de la Cour suprême statuaient que seule la femme peut décider de mener une grossesse à terme ou de l'interrompre. Aujourd'hui, si ce droit semble acquis pour l'ensemble des Canadiennes, il demeure fragile.



[Roe contre Wade expliqué aux jeunes](#)

La Minute MAJ, Radio-Canada, 13 mai 2022 (2.5min)

Résumé : Depuis le 2 mai 2022, Roe contre Wade est sur toutes les lèvres. La Cour suprême des États-Unis pourrait annuler ce jugement historique, qui garantit le droit à l'avortement depuis 1973. Mais quelle est l'histoire à l'origine de Roe contre Wade?



DES RESSOURCES UTILES

Trois ressources d'écoute, d'information et de références pro-choix.
Pour en savoir plus, connaître leurs services, gratuits et confidentiels, consultez leur site:
Internet.

S.O.S. Grossesse Estrie

<https://www.sosgrossesseestrie.qc.ca/>

S.O.S. Grossesse Québec

<https://sosgrossesse.ca/fr>

Grossesse-Secours Montréal

<https://www.grossesse-secours.org/>

La Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN).

Un regroupement féministe de défense de droits et d'éducation en santé sexuelle et reproductive

[Trouver un endroit qui offre des services d'avortement](#)

[Dépliant sur les centres anti-choix au Québec](#)

[Brochure Mieux comprendre les ressources conseil grossesse anti-choix au Québec](#)

[Guide : Services d'avortement adaptés aux réalités trans](#)

[Guide : Trans Inclusive Abortion Services](#)

www.fqpn.qc.ca

Coalition canadienne pour le droit à l'avortement (CDAC).

Sa mission est d'assurer la liberté de procréation des femmes par la protection et l'amélioration des droits et de l'accès à l'avortement et aux soins de santé reproductive de qualité. Site anglais et français.

<https://www.arcc-cdac.ca/>